

# **La Corporation du Centre du Sablon**

## **États financiers au 31 décembre 2023**

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 4  |
| États financiers                  |        |
| Résultats                         | 5      |
| Évolution de l'actif net          | 6      |
| Flux de trésorerie                | 7      |
| Situation financière              | 8      |
| Notes complémentaires             | 9 - 14 |
| Annexes                           | 15     |

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Corporation du Centre du Sablon

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

T 514 382-0270

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation du Centre du Sablon (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de différentes activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er janvier 2023 et 2022 et aux 31 décembre 2023 et 2022. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.<sup>1</sup>*

Laval  
Le 18 avril 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

# La Corporation du Centre du Sablon

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

|   | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>Produits</b>   |                  |                  |
| Subventions   |                  |                  |
| Ville de Laval (note 3)   | 611 547          | 593 890          |
| Fédérale  | 106 937          | 154 089          |
| Provinciales  | 190 647          | 168 044          |
| Autres  | 37 755           |                  |
| Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement | 4 600            | 4 600            |
|   | <u>951 486</u>   | <u>920 623</u>   |
| <b>Programmation</b>  |                  |                  |
| Activités de bingo  | 74 377           | 58 475           |
| Activités pour la petite enfance  | 483 852          | 420 304          |
| Activités aquatiques  | 557 681          | 425 328          |
| Activités sportives   | 127 518          | 101 735          |
| Activités du centre de conditionnement physique   | 140 985          | 78 249           |
| Activités communautaires et culturelles   | 87 695           | 65 435           |
| Activités de financement  | 42 622           | 13 104           |
| Location des locaux   | 199 845          | 111 625          |
| Cotisations des membres   | 55 027           | 44 809           |
|   | <u>1 769 602</u> | <u>1 319 064</u> |
|   | <u>2 721 088</u> | <u>2 239 687</u> |
| <b>Charges</b>  |                  |                  |
| Frais de fonctionnement (annexe A)  | 1 782 522        | 1 442 264        |
| Frais de programmation (annexe B)   | 113 102          | 86 434           |
| Frais d'administration (annexe C)   | 526 895          | 446 372          |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 36 074           | 54 316           |
| Amortissement du droit d'usage d'un stationnement   | 1 600            | 1 600            |
|   | <u>2 460 193</u> | <u>2 030 986</u> |
|   | <u>260 895</u>   | <u>208 701</u>   |
| <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>  |                  |                  |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## La Corporation du Centre du Sablon

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

|   | 2023  |             | 2022      |
|---|---|-------------|-----------|
|   | Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation | Non affecté | Total     |
|   | \$  | \$          | \$        |
| Solde au début                                | 250 000   | 1 123 698   | 1 373 698 |
| Excédent des produits par rapport aux charges |   | 260 895     | 260 895   |
| Solde à la fin                                | 250 000   | 1 384 593   | 1 634 593 |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## La Corporation du Centre du Sablon

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

|   | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  |                  |                  |
| Excédent des produits par rapport aux charges   | 260 895          | 208 701          |
| Éléments hors caisse  |                  |                  |
| Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement | (4 600)          | (4 600)          |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 36 074           | 54 316           |
| Amortissement du droit d'usage d'un stationnement   | 1 600            | 1 600            |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement  | <u>28 978</u>    | <u>497 559</u>   |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement   | <u>322 947</u>   | <u>757 576</u>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |                  |                  |
| Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                     | <u>(5 443)</u>   | <u>(17 152)</u>  |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |                  |                  |
| Remboursement de l'emprunt à long terme   | (40 000)         |                  |
| Remboursement d'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition   | <u>(1 507)</u>   | <u>(1 160)</u>   |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement  | <u>(41 507)</u>  | <u>(1 160)</u>   |
| <b>Augmentation nette de l'encaisse</b>   | <b>275 997</b>   | <b>739 264</b>   |
| Encaisse au début   | <u>1 644 787</u> | <u>905 523</u>   |
| Encaisse à la fin   | <u>1 920 784</u> | <u>1 644 787</u> |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Corporation du Centre du Sablon

## Situation financière

au 31 décembre 2023

|   | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>ACTIF</b>  |                  |                  |
| Court terme   |                  |                  |
| Encaisse  | 1 920 784        | 1 644 787        |
| Comptes clients et autres créances (note 4)   | 25 024           | 8 311            |
| Frais payés d'avance  | 30 354           | 45 307           |
|   | <u>1 976 162</u> | <u>1 698 405</u> |
| Long terme  |                  |                  |
| Immobilisations corporelles (note 5)  | 35 885           | 57 382           |
| Droit d'usage d'un stationnement  | 19 200           | 20 800           |
|   | <u>2 031 247</u> | <u>1 776 587</u> |
| <b>PASSIF</b>   |                  |                  |
| Court terme   |                  |                  |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)  | 93 152           | 88 979           |
| Produits reportés   | 211 119          | 198 317          |
| Subventions perçues par anticipation (note 8)   | 55 879           | 42 116           |
| Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an                   | 1 661            | 677              |
|   | <u>361 811</u>   | <u>330 089</u>   |
| Long terme  |                  |                  |
| Emprunt, sans intérêt   |                  | 40 000           |
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)  | 6 643            |                  |
| Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement (note 10) | 28 200           | 32 800           |
|   | <u>396 654</u>   | <u>402 889</u>   |
| <b>ACTIF NET</b>  |                  |                  |
| Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation   | 250 000          | 250 000          |
| Non affecté   | 1 384 593        | 1 123 698        |
|   | <u>1 634 593</u> | <u>1 373 698</u> |
|   | <u>2 031 247</u> | <u>1 776 587</u> |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



# La Corporation du Centre du Sablon

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

---

### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, gère un centre de conditionnement physique et a pour objectifs de créer, de développer et de diriger un centre de loisirs destiné aux jeunes, aux adolescents, aux adultes, aux aînés et à la famille. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2023

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits**

*Subventions et aide gouvernementale*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions et l'aide gouvernementale. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction des charges afférentes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les charges courantes sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain que celle-ci se matérialisera.

*Autres produits*

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités à crédit de l'organisme sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré ou le montant a été encaissé.

Le passif lié à la fraction de ces produits encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités au comptant sont constatés lorsque les prestations de services sont achevées et que les événements ont eu lieu.

**Immobilisations corporelles et droit d'usage d'un stationnement**

Les immobilisations corporelles et le droit d'usage d'un stationnement acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou de droit d'usage d'un stationnement, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou du droit d'usage d'un stationnement, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

*Amortissements*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

|   | <u>Taux</u> |
|---|-------------|
| Améliorations locatives   | 10 %        |
| Équipement informatique, de bureau, de piscine et de conditionnement physique et enseigne | 20 %        |

## La Corporation du Centre du Sablon

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le droit d'usage d'un stationnement est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans se terminant en décembre 2035.

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement sont amorties en fonction de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et du droit d'usage d'un stationnement y afférents.

##### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou que le droit d'usage d'un stationnement a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou du droit d'usage d'un stationnement à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

##### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme a choisi de constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### 3 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA VILLE DE LAVAL

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu les opérations suivantes avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses activités. L'organisme a reçu quatre subventions totalisant 649 302 \$ (quatre subventions totalisant 593 890 \$ en 2022). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Une entente prévoit une contribution annuelle de 193 547 \$ (175 890 \$ en 2022) pour la gestion de l'immeuble. De plus, l'organisme bénéficie à titre gratuit de locaux appartenant à la Ville de Laval. Le montant de la location a été comptabilisé, puisqu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de 418 000 \$. La contrepartie a été comptabilisée comme une subvention pour le même montant.

L'organisme détient un intérêt économique dans la Ville de Laval, étant donné que cette dernière est un bailleur de fonds important. De plus, un membre du conseil d'administration de l'organisme est nommé par la Ville de Laval.

#### 4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

|                                 | <u>2023</u>   | <u>2022</u>  |
|---------------------------------|---------------|--------------|
|                                 | \$            | \$           |
| Comptes clients                 | 10 958        | 5 026        |
| Subventions à recevoir          |               |              |
| Ville de Laval                  | 13 436        | 750          |
| Provinciales                    | 630           | 245          |
| Aide gouvernementale à recevoir |               | 2 290        |
|                                 | <u>25 024</u> | <u>8 311</u> |

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2023

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|  |                |                                       | <u>2023</u>                           | <u>2022</u>                           |
|--|----------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
|  | <u>Coût</u>    | <u>Amortis-<br/>sement<br/>cumulé</u> | <u>Valeur<br/>comptable<br/>nette</u> | <u>Valeur<br/>comptable<br/>nette</u> |
|  | \$             | \$                                    | \$                                    | \$                                    |
| Améliorations locatives  | 436 988        | 434 574                               | 2 414                                 | 9 494                                 |
| Enseigne   | 9 275          | 3 710                                 | 5 565                                 | 7 420                                 |
| Centre de conditionnement physique   | 66 328         | 66 328                                |                                       |                                       |
| Équipement informatique  | 106 345        | 95 624                                | 10 721                                | 19 600                                |
| Équipement de bureau   | 79 532         | 77 917                                | 1 615                                 | 2 692                                 |
| Équipement de piscine  | 28 852         | 24 172                                | 4 680                                 |                                       |
| Équipement de conditionnement physique                                     | 71 156         | 68 487                                | 2 669                                 | 16 900                                |
| Clôture  | 3 098          | 3 098                                 |                                       |                                       |
| Équipement de bureau loué en vertu d'un<br>contrat de location-acquisition | 9 134          | 913                                   | 8 221                                 | 1 276                                 |
|  | <u>810 708</u> | <u>774 823</u>                        | <u>35 885</u>                         | <u>57 382</u>                         |

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis de l'équipement de bureau au coût de 9 134 \$ au moyen d'un contrat de location-acquisition.

**6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

|   | <u>2023</u>   | <u>2022</u>   |
|---|---------------|---------------|
|   | \$            | \$            |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 15 815        | 25 769        |
| Salaires à payer                        | 21 444        | 16 942        |
| Vacances à payer                        | 52 315        | 41 592        |
| Taxes à la consommation à payer         | 1 518         | 2 515         |
| Club des aînés (note 7)                 | 720           | 821           |
| Jardin d'enfants (note 7)               | 1 340         | 1 340         |
|   | <u>93 152</u> | <u>88 979</u> |

Les sommes à remettre à l'État totalisent 1 518 \$ au 31 décembre 2023 (2 515 \$ au 31 décembre 2022).

**7 - BIENS ADMINISTRÉS PAR L'ORGANISME**

L'organisme agit à titre de mandataire pour la gestion de partenariats avec d'autres organismes.

## La Corporation du Centre du Sablon

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

#### 8 - SUBVENTIONS PERÇUES PAR ANTICIPATION

Les subventions perçues par anticipation représentent des subventions reçues pour différents programmes qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

|   | <u>2023</u>   | <u>2022</u>   |
|---|---------------|---------------|
|   | \$            | \$            |
| Solde au début                          | 42 116        |               |
| Montant constaté aux résultats          | (225 991)     | (162 767)     |
| Montant encaissé au cours de l'exercice | 225 688       | 203 888       |
| Montant à recevoir                      | 14 066        | 995           |
| Solde à la fin                          | <u>55 879</u> | <u>42 116</u> |

#### 9 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

|  | <u>2023</u>  | <u>2022</u> |
|--|--------------|-------------|
|  | \$           | \$          |
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à l'équipement de bureau loué, sans intérêt, remboursable par versements trimestriels de 415 \$, échéant en janvier 2029 | 8 304        | 677         |
| Tranche échéant à moins de un an   | 1 661        | 677         |
|  | <u>6 643</u> | <u>-</u>    |

#### 10 - SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AU DROIT D'USAGE D'UN STATIONNEMENT

|   | <u>2023</u>    |                      | <u>2022</u>   |               |
|---|----------------|----------------------|---------------|---------------|
|   | Subventions    | Amortissement cumulé | Total         | Total         |
|   | \$             | \$                   | \$            | \$            |
| Afférente aux améliorations locatives         | 134 000        | 125 000              | 9 000         | 12 000        |
| Afférente au droit d'usage d'un stationnement | 40 000         | 20 800               | 19 200        | 20 800        |
|   | <u>174 000</u> | <u>145 800</u>       | <u>28 200</u> | <u>32 800</u> |

#### 11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat, à verser une somme de 173 333 \$ par année pour des services d'entretien. Ce contrat échoit en décembre 2027 et est renouvelable automatiquement chaque année à moins qu'un avis d'annulation écrit soit émis par l'une ou l'autre des parties 30 jours avant la date de renouvellement.

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2023

---

**12 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# La Corporation du Centre du Sablon

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

|  | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>ANNEXE A</b>  |                  |                  |
| <b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                  |                  |
| Salaires et charges sociales – programmation   |                  |                  |
| Activités pour la petite enfance (déduction faite d'une aide gouvernementale de 17 940 \$ en 2022)                         | 432 150          | 339 291          |
| Activités aquatiques (déduction faite d'une aide gouvernementale de 26 010 \$ en 2022)                                     | 406 145          | 279 625          |
| Activités sportives (déduction faite d'une aide gouvernementale de 9 286 \$ en 2022)                                       | 121 094          | 86 032           |
| Activités du centre de conditionnement physique, déduction faite d'une aide gouvernementale de 5 006 \$ (3 885 \$ en 2022) | 96 146           | 65 542           |
| Activités communautaires et culturelles  | 119 997          | 77 078           |
| Entretien de l'équipement  | 4 819            | 6 961            |
| Services d'entretien   | 182 318          | 166 954          |
| Charges locatives  | 418 000          | 418 000          |
| Déplacements   | 1 853            | 2 781            |
|  | <u>1 782 522</u> | <u>1 442 264</u> |
| <b>ANNEXE B</b>  |                  |                  |
|  | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|  | \$               | \$               |
| <b>FRAIS DE PROGRAMMATION</b>  |                  |                  |
| Activités de bingo   | 3 101            | 2 961            |
| Publicité et promotion   | 25 216           | 23 082           |
| Matériel et fournitures d'activités  | 81 291           | 57 149           |
| Divers   | 3 494            | 3 242            |
|  | <u>113 102</u>   | <u>86 434</u>    |
| <b>ANNEXE C</b>  |                  |                  |
|  | <u>2023</u>      | <u>2022</u>      |
|  | \$               | \$               |
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>  |                  |                  |
| Salaires et charges sociales (déduction faite d'une aide gouvernementale de 37 899 \$ en 2022)                             | 317 756          | 282 872          |
| Assurances   | 23 353           | 19 197           |
| Frais de bureau  | 5 011            | 10 311           |
| Télécommunications   | 7 547            | 10 380           |
| Honoraires professionnels  | 36 612           | 29 095           |
| Entretien du terrain   | 15 768           | 16 773           |
| Entretien de l'équipement de bureau  | 58 501           | 33 222           |
| Location d'équipement de bureau  | 5 776            | 3 623            |
| Frais bancaires  | 56 571           | 40 899           |
|  | <u>526 895</u>   | <u>446 372</u>   |